



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p>SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 42 Ont participé au vote : 56 Pour : 50 Contre : 1 Abstention : 5 Date de la convocation : 05 décembre 2024</p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le DOUZE DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Compétences Eau et Assainissement</p> <p>N° d'Ordre : 269-24</p> <p>Classification @ctes : 1.1 Marchés publics</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Aude VIVES, Roger PAILLES a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Johanna MESSAGER, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Yves DELCOR, Etienne TURRA a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Géraldine BOUVIER, David MONTAGNE a donné procuration Thérèse GOBERT FORGAS, Olivier GRAVAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART, Raphaël VIGIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Claude SIRE a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Patrick MARCEL, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Françoise ELLIOTT, Laurent ALOZY, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean SERVAT, Serge BOYER, René DRAGUE, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p>	

Le Président,

RAPPELLE que par délibération du 7 mars 2024, le conseil communautaire avait accepté de créer un comité de pilotage chargé de suivre les études menées par un assistant à maîtrise d'ouvrage concernant le transfert des compétences Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2026. Un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été attribué à l'entreprise OCCELIA pour un montant de 149.543,75 € comprenant une tranche ferme de 85.050 €.

PRECISE que la mission prévoit 3 tranches définitives :

Tranche 1 – Etat des lieux et diagnostic – 36.175 € H.T.

Tranche 2 – Définition d'objectifs et mise à niveau du service – 18.550 € H.T.

Tranche 3 – Intégration intercommunale – 30.325 € H.T.

TOTAL 85.050 € H.T.

RAPPELLE que le Sénat a récemment adopté un projet de texte de loi rendant le transfert de ces compétences facultatif. Ce texte devrait être examiné par l'Assemblée Nationale, le 17 décembre prochain. Les Maires des Communes membres souhaitent s'emparer de cette nouvelle possibilité afin que les communes continuent d'exercer les compétences.

PROPOSE, nonobstant les évolutions législatives, au conseil de commencer les tranches 1 et 2 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les travaux seront utiles tant aux communes qu'à la chargée de mission de la Communauté qui pourra ensuite accompagner les communes dans leurs projets.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 50 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

ACCEPTE de commencer les tranches 1 et 2 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, tel présenté par le Président.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 18 décembre 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,
Jean-Louis JALLAT.

